



Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Service des Assemblées
SF/FDL/AT/EL/13



SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le mercredi 18 décembre à 09h00, les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés les 11 et 12 décembre 2013 et affichés le 11 décembre 2013 sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville du Mans, sous la présidence de M. BOULARD, Maire.

Sont présents : M. BOULARD, Mme BERGER, M. OLLIVIER, Mme BRULÉ-DELAHAYE, M. DELPECH, Mme KARAMANLI, M. PERDEREAU, Mme GOUHIER, M. BREUX, Mme PEDOYA, M. COUNIL, M. PRIGENT, M. CALIPPE, Mme DUBOIS, M. EDOM, Mme LARSON, M. JEAN, M. PICAULT, M. COMBE, M. GARIER, Mme POTELOIN, Mme MATHIS-VIGNEZ, M. VETILLARD, M. DELIGNY, Mme DANVERT, Mme KAZIEWICZ, Mme CHOISNE, Mme N'KALOULO, M. GUIBERT, M. COMPAORE, Mme LE BOTERFF, Mme LANCIEN, Mme HERSEMEULE, M. EL ARRASSE, M. BIENCOURT, Mme SEVERE, Mme MOISY, M. VILLARME, Mme RIVRON, M. PIGEAU, Mme MARTI, Mme PIVRON, Mme BEAUCHEF, M. VOISIN

Absents et représentés : M. PERDEREAU, Mme GOUHIER, M. BREUX, M. SOULARD, Mme GUESDON PLESSIS, Mme N'KALOULO, Mme HEUZE, Mme LE BOTERFF, M. LE FOLL, M. LANDY, Mme SAID AHMED, Mme MOISY, Mme RIVRON, M. SAID EL HADI

Absents et excusés : M. ZIMMER, Mme COCO, M. GAUTRON, M. FANAL

Votes par procuration :

Mme BERGER pour M. PERDEREAU pendant son absence en cours de séance
M. PRIGENT pour Mme GOUHIER après son départ
M. CALIPPE pour M. BREUX après son départ
Mme BRULÉ-DELAHAYE pour M. SOULARD
Mme DANVERT pour Mme GUESDON PLESSIS
M. JEAN pour Mme N'KALOULO après son départ
Mme DUBOIS pour Mme HEUZE
M. GARIER pour Mme LE BOTERFF après son départ
M. BOULARD pour M. LE FOLL
M. DELPECH pour M. LANDY
Mme KAZIEWICZ pour Mme SAID AHMED
Mme MATHIS-VIGNEZ pour Mme MOISY après son départ
M. VILLARME pour Mme RIVRON pendant son absence en cours de séance
Mme PIVRON pour M. SAID EL HADI

M. GUIBERT remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 14 novembre 2013 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.